

SCCR/46/2

Original : anglais

date : 7 février 2025

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante‑sixième session**

**Genève, 7 – 11 avril 2025**

Accréditation d’organisations non gouvernementales

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent des informations relatives à des organisations non gouvernementales ayant demandé le statut d’observateur pour les sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR), conformément au règlement intérieur dudit comité (voir le paragraphe 10 du document SCCR/1/2).
2. *Le SCCR est invité à approuver la représentation aux sessions du comité des organisations non gouvernementales indiquées dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

## Organisations non gouvernementales ayant demandé à être représentées en qualité d’observatrices aux sessions du Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)

*African Publishers Network (APNET)*

African Publishers Network (APNET) est une organisation panafricaine créée en 1992 pour rassembler les associations nationales d’éditeurs et les communautés d’éditeurs afin de renforcer l’édition autochtone dans toute l’Afrique. APNET renforce les capacités du secteur de l’édition en Afrique grâce à des activités de défense, de formation, de promotion commerciale, de partage d’informations, de recherche et de documentation, et aux relations internationales. APNET est un réseau à but non lucratif dont le secrétariat se trouve à Accra (Ghana).

L’organisation, dont la structure est simple et efficace, est composée du conseil général, d’un conseil d’administration, d’un secrétariat et de commissions.

La vocation d’APNET est de transformer les peuples africains à travers les livres. Sa mission consiste à renforcer l’édition africaine par l’établissement de réseaux, la formation et la promotion commerciale, afin de répondre pleinement aux besoins de l’Afrique en matière de livres de qualité adaptés à la réalité sociale, politique, économique et culturelle du continent.

Le réseau compte 40 associations nationales d’éditeurs en Afrique.

*Coordonnées complètes*

M. Lawrence Kibaara Njagi, président

Case postale LT 471, Laterbiokorshie

Accra

Ghana

Tél. : +233 246946773

Mél. : Info.africanpublishers@gmail.com

Site Web : [www.apnetafrica.org](http://www.apnetafrica.org)

[L’annexe II suit]

*Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC)*

L’Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) exerce un rôle de chef de file au nom des bibliothèques de recherche du Canada et renforce la capacité à faire avancer la recherche et l’enseignement supérieur. Elle soutient la création, la diffusion et la préservation efficaces et durables des connaissances et plaide en faveur de politiques publiques permettant un large accès à l’information scientifique.

L’ABRC a été créée en 1976 et regroupe 29 grandes bibliothèques universitaires canadiennes, ainsi que Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque scientifique nationale du Conseil national de recherches du Canada.

L’ABRC fait avancer la recherche, accroît la capacité de ressources collectives des bibliothèques, veille à ce que les contributions des bibliothèques soient à la fois visibles et en constante évolution et elle définit et défend un cadre général qui favorise et préserve l’accès aux études et à la connaissance. Pour atteindre ses objectifs, elle met en place des collaborations à l’échelle nationale et internationale. L’ABRC est une organisation caritative à but non lucratif constituée en vertu de la loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et elle est dirigée par un conseil d’administration.

*Coordonnées complètes*

Mme Katherine McColgan, directrice chargée de l’administration et des programmes

1125 Colonel By Drive, MacOdrum Library

Ottawa, ON K1S 5B6

Canada

Tél. : +1 613.895.0782

Mél. : katherine.mccolgan@carl abrc.ca

Site Web : [www.carl‑abrc.ca](http://www.carl-abrc.ca)

[L’annexe III suit]

*Eshkolot standing up for performing artist’s rights in Israel*

Eshkolot est l’organisation représentant les artistes interprètes ou exécutants en Israël. Elle représente, conformément à la loi, tous les artistes interprètes ou exécutants en Israël, dans le domaine audiovisuel ou non, y compris les acteurs, les chanteurs, les doubleurs, les humoristes et les danseurs.

Eshkolot se consacre à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants en veillant à ce qu’ils reçoivent une rémunération équitable et en les protégeant contre les atteintes à leurs droits. L’organisation perçoit des redevances auprès de diverses entités, notamment des chaînes de télévision, des stations de radio, des services de diffusion en continu et bien d’autres encore, et les distribue aux artistes légitimes. Afin d’optimiser la perception des redevances à l’ère du numérique, Eshkolot utilise des technologies de pointe pour suivre les interprétations et exécutions sur toutes les plateformes et s’assurer que les artistes reçoivent l’intégralité des redevances auxquelles ils ont droit. L’organisation négocie également des accords avec d’autres organisations de droits d’exécution dans le monde entier afin de garantir aux artistes israéliens des redevances à l’étranger. En outre, Eshkolot contribue activement à sensibiliser le public aux droits des artistes interprètes ou exécutants.

*Coordonnées complètes*

M. Ori Reshtik, PDG

25 Harokmim Street

Holon

Israël

Tél. : +972 035253737, +972 0542518185

Mél. : lihi@eshkolot.co.il

Site Web : [www.eshkolot.co.il](http://www.eshkolot.co.il)

[L’annexe IV suit]

*Fédération des scénaristes d’Europe (FSE)*

La Fédération des scénaristes d’Europe (FSE) est une organisation non gouvernementale (ONG) constituée en tant qu’association internationale sans but lucratif en vertu du droit belge. Elle représente 34 organisations de scénaristes de 26 pays européens et défend les droits de plus de 10 000 scénaristes.

La FSE a pour mission de défendre et de protéger le droit moral et les droits patrimoniaux des scénaristes, d’assurer une rémunération équitable et de plaider en faveur d’une harmonisation des lois sur la propriété intellectuelle en Europe qui soit favorable aux auteurs. Elle œuvre également en faveur de la liberté d’expression et de la création artistique, de la sauvegarde de la diversité culturelle et de la promotion de l’égalité et de l’inclusion dans le secteur audiovisuel.

Pour atteindre ces objectifs, la FSE s’engage dans la promotion des politiques, la recherche juridique et la collaboration avec les institutions européennes et internationales. Elle apporte soutien et conseils à ses membres, facilite l’établissement de réseaux et le partage des connaissances et organise des conférences, des ateliers et des groupes de travail. Grâce à ses activités, la FSE renforce les négociations collectives et la protection des droits des scénaristes dans un contexte numérique et de création en constante évolution.

*Coordonnées complètes*

M. Denis GOULETTE, délégué général

c/o UNI‑Europa

Rue Joseph II, 40

1000 Bruxelles

Belgique

Tél. : +33 660 947 112

Mél. : d.g@federationscreenwriters.eu

Site Web : [www.federationscreenwriters.eu](http://www.federationscreenwriters.eu)

[L’annexe V suit]

*Federazione italiana editori giornali (FIEG)*

La Federazione italiana editori giornali (FIEG), fondée en 1950, représente les éditeurs de journaux et de magazines et les agences de presse en Italie, présents à la fois dans les médias imprimés et numériques. Elle représente environ 95% du marché total et constitue la principale association professionnelle nationale, défendant les intérêts des entreprises dans le domaine de l’édition et fournissant des conseils juridiques et une assistance aux entreprises du secteur.

La FIEG suit et oriente les politiques en matière d’édition au niveau international et elle représente les éditeurs italiens auprès des institutions européennes et des associations internationales. Elle est membre fondateur de l’Association européenne des éditeurs de journaux (ENPA), dont le siège est à Bruxelles. Au niveau national, la fédération défend les intérêts de ses membres auprès des instances publiques, politiques et administratives et des autorités de réglementation. Elle établit et entretient également des relations avec d’autres partenaires du secteur (audiovisuel, musique, livres, etc.) en vue de collaborations commerciales et d’initiatives conjointes.

*Coordonnées complètes*

Mme Isabella Splendore, responsable du département des affaires juridiques et internationales

Via Piemonte, 64

00187 Rome

Italie

Tél. : +39 06 46201432

Mél. : splendore@fieg.it; dg@fieg.it

Site Web : [www.fieg.it](http://www.fieg.it)

[L’annexe VI suit]

*Music Copyright Society of Kenya (MCSK)*

La Music Copyright Society of Kenya (MCSK) est une organisation qui protège les droits des créateurs de musique kényans qui en sont membres. Créée en 1983, elle est chargée de gérer les droits des compositeurs, des auteurs, des arrangeurs et des éditeurs. Les principaux rôles et responsabilités de la MCSK consistent à octroyer des licences pour l’utilisation de la musique, à surveiller l’utilisation et à assurer une rémunération équitable pour les œuvres interprétées, exécutées ou reproduites.

*Coordonnées complètes*

M. Desmond Katana Harrison, HSC (Head of State’s Commendation), directeur

Music Copyright Society of Kenya

Case postale 11393‑00400

Nairobi, Kenya

Tél. : +254 20 222 2819; +254 20 222 2820; +254 729 518 372;

+254 723 289 515

Mél. : katana.johnny@gmail.com

Site Web : [www.mcsk.or.ke](http://www.mcsk.or.ke)

[Fin de l’annexe VI et du document]